

La mise sous toit de la loi sur l'énergie attendra

Environnement

Un deuxième débat a confirmé le retrait de la loi des normes interdisant les chauffages électriques dès 2030. Mais il faudra un troisième débat pour régler des détails

Après avoir encore consacré deux bonnes heures au deuxième débat entamé la semaine dernière sur la révision de la loi sur l'énergie, les députés ont confirmé hier tous leurs votes du premier débat. Sauf sur deux points mineurs. Un des amendements toujours suspendus est d'ailleurs de pure forme, puisqu'il ne fait que clarifier la formulation d'un alinéa. L'autre «ne change pas l'esprit de la loi», a reconnu son propre auteur, la députée UDC Fabienne Despot. L'assemblée aurait donc pu régler ces questions en enchaînant sur-le-champ avec un troisième et dernier débat.

Pour cela, il aurait fallu une majorité des trois quarts, qui n'a pas été atteinte. Par 51 voix contre 78 et 4 abstentions, la gauche a renvoyé la décision au-delà des vacances scolaires, la prochaine séance du parlement intervenant le 29 octobre. S'il devait y avoir référendum, le délai pour la récolte des signatures courrait donc sans doute pendant les Fêtes de fin d'année. Situation qui a été dénoncée à d'autres occasions.

Mais dans le cas présent, le référendum est de toute façon improbable. Car, hier une nouvelle fois, le parlement a fait son maximum pour éviter qu'il soit lancé. Par



Jean-Yves Pidoux promet une initiative législative. DR

106 voix contre 17 et 10 abstentions, il a refusé de réintroduire dans la loi l'interdiction des chauffages électriques dès 2030, qui aurait obligé les propriétaires d'immeubles à les remplacer d'ici là.

«Vous donnez un mauvais signal aux lobbies qui, comme Choc électrique, visent à empêcher les économies d'énergies dans les immeubles», a vainement argumenté Jean-Michel Dolivo «au nom de l'amicale POP SolidaritéS» qui voulait en revenir à la version initiale du Conseil d'Etat. Pour maintenir l'interdiction dans la loi, la députée UDC Fabienne Despot est allée jusqu'à proposer que le délai soit repoussé à 2050.

Rien n'y a fait. Selon une expression partagée par le Vert Jean-Yves Pidoux et le Vert libéral Jacques-André Hauray, «la voix de l'intelligence» l'a emporté, «pour éviter que l'entier de la loi ne capote». Mais l'un comme l'autre ont garanti que l'interdiction allait très vite faire son retour par le biais d'une initiative législative. «Si vous ne la déposez pas, a prévenu la ministre Jacqueline de Quattro, le Conseil d'Etat reviendra lui-même à la charge.» D.A.

La Côte

MERCREDI 9 OCTOBRE 2013

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Loi sur l'énergie, acte II

Le Grand Conseil vaudois a continué mardi l'examen de la loi sur l'énergie. Il a confirmé le retrait de la loi de l'interdiction des chauffages électriques, pour éviter de faire capoter le tout. Mais cette interdiction reviendra sous une autre forme en plénum.

Le Grand Conseil a largement confirmé, par 106 voix contre 17, son vote du 1^{er} débat. Il a refusé de revenir au texte du Conseil d'Etat, comme le demandait Jean-Michel Dolivo (La Gauche). «Il ne faut pas plier devant le lobby électrique», a-t-il plaidé en vain.

Solution pragmatique

Le Conseil d'Etat souhaitait obliger les propriétaires de chauffages électriques à remplacer leurs équipements d'ici fin 2030. Une majorité de députés, emmenés par les Verts, les socialistes et les Verts libéraux, ont prôné une solution plus pragmatique.

Ils n'ont pas voulu prendre le risque d'affronter le référendum promis par les milieux électriques. «Mais nous reviendrons avec une initiative législative qui reprendra l'article supprimé», a annoncé l'écologiste et munici-

pal lausannois Jean-Yves Pidoux. «Pourquoi avoir peur d'un référendum?», a lancé la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Elle a rappelé que le Conseil d'Etat était «convaincu que les chauffages électriques fixes appartenaient au passé». Et a ajouté: «Si la proposition ne vient pas de vous, elle viendra du Conseil d'Etat».

Les députés ont ensuite refusé de justesse, par 65 voix contre 60, de soumettre aux locataires les certificats énergétiques des bâtiments. Le Grand Conseil a terminé mardi l'examen de la loi en deuxième débat. Un troisième débat et le vote final doivent encore intervenir. **ATS**

MENDICITÉ: UN COMPROMIS?

Le Grand Conseil vaudois a entamé mardi son débat sur la mendicité. Les députés devraient opposer un contre-projet à l'initiative UDC qui vise une interdiction totale. Une alliance entre le PLR et les socialistes semble se dessiner en faveur d'une solution «à la Lausannoise», soit éloigner les mendiants de certains lieux, les bancomats et les entrées de commerces, notamment. **O**